

bonjour!

Paraît 6 à 8 fois par an

Un lien dynamique entre l'administration communale et la population yverdonnoise de 1 à 105 ans!

nov. 2008

n° 30

aggloY, la mise en œuvre commence

Naguère amalgame de ville et de campagne mal aimé, l'agglomération est devenue le cadre de vie de la majorité des Suisses et le poumon économique du pays. Pour notre agglomération, le pronostic de croissance est de 20%, soit 6'000 habitants et 3'000 emplois supplémentaires d'ici 2020.

aggloY a pour ambition de traduire cette croissance dans un aménagement qualitatif du bassin de vie constitué par les 9 communes concernées. C'est un projet intercommunal adopté par la Municipalité, soutenu et validé par le canton. La Confédération a d'ores et déjà salué l'ambition du projet et promis son soutien. Elle réserve en effet 3.5 milliards jusqu'en 2022 pour financer des mesures infrastructurelles dans les agglomérations suisses.

aggloY est un document de référence pour le canton, les communes et la région. Comme les autres projets d'agglomération, il coordonne mobilité et urbanisme, selon le principe «Placer la bonne activité au bon endroit». Ainsi, le projet identifie-t-il les secteurs à densifier et fixe des priorités de développement jusqu'en 2020.

Convaincu par la démarche, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit-cadre de Fr. 3.7 millions sur 2 ans en juillet 2008, pour financer les études liées à la mise en œuvre du projet d'agglomération. Or, aggloY mène en parallèle l'approfondissement des concepts et la mise au point des mesures d'infrastructures.

Sont en cours notamment:

- l'approfondissement du concept de mobilité, volets transports individuels motorisés (TIM) et mobilité douce (MD), et du concept paysager de l'agglomération, qui aboutiront à la révision du Plan directeur communal.

Démarrent actuellement:

- la planification directrice du secteur Gare-Lac, qui aboutira à un Plan directeur localisé et à une révision de la planification actuelle;
- les études pour un diagnostic et un concept de stationnement dans l'agglomération.

Démarreront fin 2008:

- l'approfondissement du concept de mobilité, volet transport public (TP), qui aboutira à la révision du Plan directeur communal;
- l'étude pour un avant-projet d'Axe gare-lac le long du Canal Oriental;
- l'étude pour une interface de mobilité dans le secteur gare.

Démarreront début 2009:

- les études d'avant-projet pour la requalification des axes structurants de l'agglomération.

Fin 2009, la Ville disposera donc à la fois d'une vision directrice pour sa mobilité et son stationnement, d'avant-projets de réaménagement dont une partie sera subventionnée par la Confédération et d'une vision directrice pour la Ville nouvelle Gare-Lac.

Voir p. 2

Service de l'Urbanisme et des Bâtiments

Editorial



Avec ce trentième Bonjour, je serai tenté de dire qu'il a atteint sa majorité: Il est devenu un vecteur de communication bien accepté de la part de l'administration communale et utile à ses lecteurs. Merci aux rédacteurs qui développent régulièrement les axes politiques de la Municipalité dans une synthèse accessible, tout en vulgarisant habilement ses dimensions techniques et juridiques!

Bonjour nous a rappelé que le projet AggloY est en gestation dans l'agglomération yverdonnoise. Il doit fédérer neuf communes dans la recherche de solutions devant harmoniser mobilité et urbanisme. Les travaux du comité de pilotage, réunissant un Conseiller d'Etat et les élus des communes concernées autour d'Yverdon-les-Bains, nous démontrent que la concertation est essentielle pour résoudre des problèmes intercommunaux.

Durant l'année écoulée notre cité a poursuivi son développement, en recevant la splendide collection de Jules Verne. Toutefois, elle regarde aussi résolument vers l'avenir, en accueillant régulièrement des nouveaux emplois, notamment sur le Parc scientifique et technologique. Mais une ville est composée avant tout de sa population, de ses mouvements associatifs, de ses partenaires touristiques et économiques, de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs communaux et finalement de ses Autorités. A vous toutes et tous, qui soutenez votre ville en vous engageant chacun à votre niveau, j'adresse mes vœux de santé et de bonheur! J'ai une pensée émue pour les familles vivant un deuil et pour les personnes malades, auxquelles j'adresse des vœux de prompt rétablissement.

Chères Yverdonnoises et chers Yverdonnois, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année!

Votre syndic



Dans ce numéro:

AggloY / Sécurité grâce à la visibilité dans la circulation routière page 2

Nouveaux tarifs électriques page 3

Le Quai de Nogent page 4

Le Conseil des jeunes d'Yverdon-les-Bains page 5

Le climat entre nos mains page 6

Politique climatique et énergétique / Les Fontainiers page 7

Nos forêts page 8

aggloY

Les 9 communes de la couronne yverdonnoise ont accordé au projet d'agglomération, un crédit-cadre de Fr. 4.4 millions sur 2 ans, pour financer les études liées à la mise en œuvre du projet. Afin de coordonner la gestion de ses nombreuses mesures et projets, le bureau SD ingénierie à Lausanne a été mandaté pour une période qui se déroulera du 1er novembre 2008 au 30 avril 2010.

aggloY a gagné sa première étape

L'équipe chargée de définir le cadre du projet d'agglomération yverdonnois a mené une véritable course contre la montre afin de déposer dans les délais, un projet d'agglomération auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) à fin décembre 2007. Notamment, notre Service de l'Urbanisme et des Bâtiments ainsi que l'ADNV pour l'aspect organisationnel et administratif ont été fortement impliqués dans ce processus. Il faut savoir que trente projets d'agglomération ont été déposés auprès de la Confédération pour des montants de travaux dépassant largement les moyens du fonds fédéral d'infrastructure alloué à cet effet.

aggloY poursuit ses activités à un rythme soutenu

Si le projet **aggloY** a été bien noté selon les premières analyses des experts fédéraux, il faut relever que peu de mesures proposées dans le projet sont à un stade suffisamment élaboré pour être prêtes à démarrer. **aggloY** doit donc faire avancer très rapidement de nombreuses études pour arriver à présenter d'ici l'automne 2009 – prochain délai fixé par la Confédération - des avant-projets dans près de 35 secteurs différents, dont une bonne vingtaine de mesures prioritaires qui devraient être réalisés entre 2011 et 2014.

Quelques chiffres pour donner une idée de l'ampleur de la tâche :

- Un comité de pilotage, un groupe technique et 9 groupes de travail organisés par modules à piloter.
- Quatre concepts thématiques attribués, l'un pour le concept du trafic individuel motorisé, l'autre pour le stationnement, le troisième pour le concept mobilité douce et paysage et le dernier pour définir le secteur des transports publics.
- Trois concepts géographiques à savoir, le secteur gare-lac, Yverdon/sud et la zone Châtelard-Chamard.
- 35 mandats ciblés à attribuer, soit une enveloppe de 3.9 millions à gérer entre 2008 et 2009.

Voici les données qui ont nécessité l'attribution d'un mandat pour la gestion et la coordination du projet.

Un nouveau capitaine ...

Après un appel d'offres selon les règles des marchés publics, le comité de pilotage, sous la présidence de Rémy Jaquier, Syndic de la Cité Thermale, a attribué un mandat de 18 mois au bureau SD ingénierie

à Lausanne qui se déroulera du 1er novembre 2008 au 30 avril 2010. MM. Jean-Daniel Girard et Michael Tille sont les deux personnes qui conduiront les travaux au cours de ces prochains mois, sous la conduite du comité de pilotage et avec l'appui du groupe technique composé des services communaux, cantonaux et de l'ADNV.

Gestion des mandats, respect des délais, contacts avec les différents intervenants et les groupes de travail, contrôle du budget, coordination des différents modules et de la communication font partie des tâches dont le bureau d'agglomération est en charge. Afin d'être au plus près des projets et des préoccupations des 9 communes de l'agglomération yverdonnoise, le bureau d'agglomération est à la recherche de locaux pour s'installer au cœur de l'agglomération, à Yverdon-les-Bains.

Les prochaines étapes

- Décembre 2008: détermination de l'ARE sur **aggloY** et adoption par le Conseil fédéral du Message sur les projets d'agglomération
- Printemps 2009: consultation sur le message fédéral
- Automne 2009: adoption des avant-projets dans les différentes communes d'**aggloY** et le Canton
- Fin 2009, début 2010, adoption du programme sur les projets d'agglomération par les Chambres fédérales
- Décembre 2009: dépôt des avant-projets **aggloY** auprès de l'ARE
- 2010 à 2012: affinement des projets et préparation des mises à l'enquête
- 2011 à 2014: démarrage et réalisation des mesures prioritaires (mesures A) et affinement des projets prévus pour la période 2015-2019 (mesures B)
- 2015 à 2019: démarrage et réalisation des mesures B
- dès 2020: réalisation des mesures dites C.

aggloY informe

Depuis juillet, des séances d'information ont été organisées pour différents publics: le 3 septembre 2008, ce sont différents acteurs des services techniques communaux, des associations privées et de la société civile qui ont été informées à l'Aula Magna de l'état du projet. A mi-septembre, dans le cadre du mois de la mobilité, une conférence-débat sur la mobilité douce a été organisée sur la Place de la Gare. Enfin, début novembre, ce sont les municipalités des communes concernées qui se sont retrouvées à Chamblon pour un échange de vues dans un cadre convivial lors d'un repas de midi.

Si **aggloY** revêtait des contours un peu abstraits et théoriques il y a quelques mois encore, le projet d'agglomération entre maintenant dans la phase très concrète de la mise en place des principes directeurs qui vont guider l'urbanisation et l'organisation du trafic pour la prochaine décennie. Les prochains numéros de votre journal communal Bonjour, ne manqueront pas de vous tenir au courant de l'avancement d'**aggloY**.

Bureau du Comité de Pilotage

Sécurité grâce à la visibilité dans la circulation routière



2^e édition de la Journée nationale de la lumière, jeudi 27 novembre 2008

«Visibilité = Sécurité. Soyez éclairé dans l'obscurité!». Ce slogan est brandi par le groupe de travail «Sécurité grâce à la visibilité» pour lancer la deuxième Journée nationale de la lumière, le jeudi 27 novembre 2008. À cette occasion, la police suisse rappellera aux usagers de la route de tous les cantons, par de multiples actions, l'importance cruciale d'un éclairage correct des véhicules à moteur et des vélos et d'une bonne visibilité des piétons. La 2^e édition de la Journée nationale de la lumière est placée sous le patronat du ministre des transports, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

Information et contrôles de l'éclairage

Des contrôles ciblés du bon fonctionnement de l'éclairage et de l'équipement correct des voitures et des deux-roues permettront d'interpeller les usagers de la route directement et personnellement. À l'appel du slogan Visibilité = Sécurité. Soyez éclairé dans l'obscurité, ils seront invités à prêter davantage attention à la visibilité dans la circulation routière. La police sera soutenue en cela par les communes, les écoles, les marchands de vélos et d'autres cercles professionnels. Une check-list de sécurité pratique sera également distribuée à la population, notamment aux écolières et écoliers, aux parents et aux aînés, lors de manifestations d'information. La Journée de la lumière est soutenue financièrement par le Fonds de sécurité routière FSR. L'action sera rééditée chaque année.

La sécurité grâce à la visibilité: petit effort, grands effets

Le fait d'être vu à distance revêt une grande importance pour la prévention des accidents. En effet, une partie des accidents pourrait être évitée si les manœuvres de freinage ou d'évitement étaient entamées à temps. Dans l'obscurité, il faut pour cela pouvoir distinguer précocement les autres usagers. La nuit, le risque d'accident est sensiblement plus élevé que le jour. Voir et être vu est bien sûr particulièrement important en hiver, lorsque les nuits s'allongent et que les chaussées sont souvent mouillées. Les mesures de sécurité ont l'avantage d'être aisément applicables. Tous les usagers, avec ou sans véhicule, jeunes ou vieux, peuvent, grâce à un effort minime, contribuer à améliorer efficacement la visibilité – pour leur propre sécurité et pour celle des autres.

Police municipale

Nouveaux tarifs électriques

La publication de la nouvelle grille tarifaire électrique du Service des Energies, pourtant qualifiée d'exemplaire par les spécialistes de la question, a soulevé maintes interrogations de la part des consommateurs non initiés aux méandres de la législation régulant la libéralisation de ce marché. L'objectif de cet article est de présenter les différences entre les nouveaux et les anciens tarifs.

En préambule, voici la règle de base qui a fondamentalement changé la structure des tarifs électriques :

Le transport de l'énergie, ou utilisation du réseau, ou acheminement, doit être facturé séparément du produit lui-même appelé le plus souvent énergie. Il en est de même des différentes taxes prélevées par la Confédération, le Canton et la Commune.

Les caractéristiques principales de la nouvelle grille tarifaire du SEY peuvent être définies comme suit :

- liberté pour le client, sous réserve de faisabilité technique, de choisir son tarif (exception faite du tarif «MT Puissance» qui nécessite une consommation annuelle minimale de 1 000 000 kWh)
- linéarité de l'évolution des prix des différents tarifs (pas d'effet de seuil lors du passage d'un tarif à l'autre)
- pour les tarifs avec facturation de la puissance, prise en compte de la valeur maximale de cette dernière uniquement durant les heures pleines (une pointe de puissance de nuit supérieure à celle de la journée n'est pas prise en compte lors de la facturation)
- prix de l'abonnement modéré (de Fr. 5.95 pour les ménages à Fr. 41.70 par mois pour les très grands consommateurs)
- l'allongement de la plage des heures creuses pour les ménages

Les correspondances entre anciens et nouveaux tarifs se présentent comme suit :

Nouveaux	Anciens
BT simple	Ménage / Installation provisoire / Petite installation
BT double	Chauffe-eau / Chauffage
BT puissance A	Pme/Pmi jusqu'à 360 kW
BT puissance B	Pme/Pmi dès 361 kW
MT puissance	Grand consommateur

En adéquation avec la règle de base citée en préambule, la nouvelle grille tarifaire se décline en trois parties distinctes :

L'acheminement, avec les éléments de facturation suivants :

- les prix en centimes par kilowattheure valables pendant les heures pleines
- les prix en centimes par kilowattheure valables pendant les heures creuses
- les prix en francs par kilowatt pour la puissance mensuelle mesurée par quart d'heure
- les prix en centimes par kilowattheure d'énergie réactive consommée
- le montant de l'abonnement mensuel en francs
- les Services systèmes Swissgrid en centimes par kilowattheure. Ce montant est intégralement reversé à la société Swissgrid qui gère les mouvements d'énergie au niveau national et fournit pour toute la Suisse l'énergie de réglage nécessaire à l'équilibre du réseau et à son bon fonctionnement (l'énergie électrique ne pouvant être stockée, il est nécessaire que la production soit adaptée en temps réel à la consommation).

L'énergie, avec une différenciation en fonction de la saison et des heures de consommation, soit :

- Les prix en centimes par kilowattheure valables pendant les heures pleines et les creuses en été
- Les prix en centimes par kilowattheure valables pendant les heures pleines et les creuses en hiver
- Les prix en francs par kilowatt pour la puissance mensuelle mesurée par quart d'heure.

Les taxes, fédérales, cantonales et communales, facturées sur tous les kilowattheures consommés, quel que soit le tarif, la saison ou l'heure de consommation. L'affectation de ces taxes est la suivante :

- la taxe fédérale pour le rachat à prix coûtant de la production des énergies renouvelables
- la taxe cantonale pour l'efficacité énergétique, utilisée notamment pour les subventions aux panneaux solaires thermiques
- l'émolument cantonal pour le financement de la Commission cantonale de surveillance du secteur électrique (COSSEL)
- l'émolument communal pour l'usage du sol est attribué à la caisse communale
- la taxe pour l'éclairage public, comme son nom l'indique, permet de financer l'infrastructure et l'exploitation de l'illumination de la ville
- les taxes environnementales communales sont affectées à parts égales pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et le développement durable.

L'outil de simulation disponible sur le site internet de la ville, www.sey.ch/tarifs-electricite, permet à chacun de calculer le montant de sa facture 2009 sur la base de la consommation de l'année précédente. Le système calcule automatiquement le tarif le plus favorable pour le client et indique le montant total de la facture hors TVA, mais toutes les autres taxes comprises. En cas de doute ou pour toute question n'hésitez pas à contacter votre Service des Energies au 024 423 65 55.

Vous trouvez la grille tarifaire à l'adresse internet www.sey.ch/tarifs-electricite ou vous pouvez la demander au 024 425 65 55.

Ci-dessous sont indiqués les prix du kWh « tout compris », à savoir l'acheminement de l'énergie et les taxes, mais sans TVA :

- BT simple été ou hiver : 24.845 ct./kWh. Abonnement mensuel : Fr. 5.95
- BT double été ou hiver en heures pleines : 26.295 ct./kWh. } Abonnement mensuel : Fr. 7.85
- BT double été ou hiver en heures creuses : 16.395 ct./kWh.

Pour les autres tarifs qui incluent la notion de puissance, le prix total du kWh dépend de la courbe de charge de chaque client et ne peut donc être comparé sans connaissance de cette dernière. C'est pourquoi ceux-ci ne sont pas indiqués ici.

Si libéralisation ne rime pas avec simplicité, la formation du prix de vente au consommateur est devenue nettement plus transparente, et elle a obligé les distributeurs à remettre en question leur façon de travailler et à considérer le consommateur comme un client-partenaire. C'est dans cet état d'esprit que votre Service des Energies est à disposition pour tout renseignement et précision concernant en particulier les nouveaux tarifs électriques 2009.

Service des Energies



Le Quai de Nogent

Le bâtiment du Quai de Nogent 5 est une ancienne usine de pâte construite en 1908 dont la Ville est devenue propriétaire après la fin de son activité en 1972. Sa situation bénéficie d'un magnifique cadre aux abords de la Thièle et du Lac, dans le périmètre du Parc des Rives du lac.

Le bâtiment ainsi que ses installations techniques sont dans un état vétuste, il dispose d'un grand jardin qui n'a pas été entretenu. Une surface d'environ 300 m² au rez-de-chaussée reste inoccupée depuis plusieurs années.

Il s'est avéré particulièrement inté-

ressant d'imaginer la création d'une garderie d'enfants dans cette surface libre. Le potentiel offert par les volumes, a permis à l'Architecte en charge du projet, de proposer un aménagement particulier, agréable et fonctionnel

L'espace intérieur est complètement vidé de son contenu actuel, seul les piliers porteurs existants sont maintenus. L'agrandissement des fenêtres de façade jusqu'au niveau de la dalle permettent une ouverture de l'espace sur l'extérieur.

Les cloisons intérieures des espaces de vie et de sieste sont vitrées

au-dessus d'une hauteur de 1,40m, procurant une grande visibilité entre les groupes pour les adultes et créant une certaine intimité pour les enfants.

Chaque espace de vie est directement relié à un espace extérieur par le balcon longeant la façade, les enfants pourront donc accéder au jardin par une rampe, un toboggan et un escalier.

Conformément à la politique de valorisation du parc immobilier communal, une approche générale du bâtiment a permis d'identifier une série de travaux d'entretiens lourds nécessaires à la pérennité du bâtiment. Il n'aurait pas été concevable d'imaginer aménager la garderie, sans pren-

dre en compte ces travaux.

Relevons que la volonté de la Ville d'être exemplaire du point de vue énergétique a largement contribué au choix d'une approche en la matière, selon les critères Minergie.

Donner une deuxième vie et animer ce bâtiment est un acte citoyen qui permet de préserver certains édifices qui s'inscrivent dans l'histoire Yverdonnoise.

Service de l'Urbanisme et des Bâtiments



Aménagement d'une nouvelle garderie au quai de Nogent

Dans sa séance du 4 septembre 2008, le Conseil communal a voté un crédit de construction pour l'aménagement d'une garderie dans un bâtiment communal situé au quai de Nogent 5.

Il s'agit d'offrir à la garderie l'Oasis sise actuellement à l'av. de Grandson des locaux plus spacieux répondant aux normes actuelles. Ce déménagement permettra de doubler sa capa-

cité d'accueil actuellement limitée à 27 places.

Lorsqu'on sait qu'en moyenne une place est utilisée par 2 enfants, ce sont donc plus de 100 enfants, âgés de 6 semaines à l'âge d'entrer à l'école enfantine, qui pourront être accueillis dès 2010 à proximité immédiate du parc des Rives-du-Lac. Les groupes d'enfants se répartiront comme suit : 2 groupes de 5 bébés,

2 groupes de 7 trotteurs et 3 groupes de 10 grands.

Conformément à la politique voulue par le canton, la garderie l'Oasis sera intégrée au Réseau d'Accueil de Jour d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAjy) organisé dès 2009. Ce réseau qui regroupe une dizaine de communes, 5 structures d'accueil préscolaire, une unité d'accueil pour écoliers et le réseau des accueillantes en milieu familial (AMF, anciennement mams de jour), permettra de proposer à notre population une offre diversifiée et coordonnée. Des employeurs implantés à Yverdon-les-bains et région peuvent également adhérer au réseau afin que les enfants de leurs collaborateurs puissent bénéficier

des prestations offertes.

La demande en matière de garde de la petite enfance étant en constante augmentation, ce projet d'implantation d'une garderie s'inscrit dans une politique de développement voulue par la Municipalité qui vise à offrir aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif des solutions de garde adaptées aux besoins des citoyens.

Il ne fait nul doute que le projet architectural attrayant qui a été élaboré permettra en partie de réaliser cet objectif.

Service des Affaires Sociales



Le Conseil des jeunes d'Yverdon-les-Bains

Lorsqu'on demande à des jeunes de qualifier la ville d'Yverdon, le constat est sans équivoque. Qui n'a jamais entendu : «Yverdon, c'est mort, il ne s'y passe rien?»



C'est pour quoi depuis 2004, le Conseil des jeunes de la ville d'Yverdon-les-Bains (CDJY) œuvre dans le but d'animer la ville. Le CDJY offre aux jeunes yverdonnois un espace de parole où ils peuvent s'exprimer sur des sujets très divers qui concernent la jeunesse et qui les aide à réaliser des projets pour la jeunesse. Il dispose de Fr. 24 000 (Fr. 1.- par habitant) par année pour réaliser ses projets et assurer son fonctionnement.

Le CDJY tente donc de pallier à cela en organisant depuis 4 divers projets. Petit résumé :

- En octobre 2006 le festival contre le racisme mêlant musique hip-hop, rock et reggae.
- En 2007, le CDJY a participé à une action écologique avec le Service des travaux et de l'environnement de la ville «les jeunes passent, les déchets trépassent» avec les classes de 5, 6, 7^e années de l'établissement secondaire F. B. de Felice ont ramassé des déchets et réalisé des affiches pour cette action qui s'est concrétisée cette année par la création d'une petite déchetterie et le tri systématique des déchets du collège sur la place d'Armes.
- Les jeunes du CDJY, en collaboration avec le SEMOY, ont également contribué à l'organisation de la diffusion à la patinoire des matchs du Mondial 2006 ainsi que ceux de l'Euro 2008.
- Un festival de court-métrages a également eu lieu en avril 2008. Suite à un concours pour faire connaître des jeunes réalisateurs, cinq films ont été sélectionnés et projetés. Le public a choisi le meilleur après des débats animés par le parrain Yves Yersin.
- 2008 est aussi l'année de la création d'un studio d'enregistrement en dessous de la ludothèque qui est ouvert à tous les jeunes groupes de la région pour un tarif très bas.



Avec la rentrée du CDJY et son nouveau comité, l'année scolaire 2008-2009 démarre sur les chapeaux de roues : un nouveau logo, un rouleau de peinture « pour repeindre la ville » et deux mots-clés : art et politique.

Dans cette idée, le municipal du Service Education et Jeunesse, Daniel vonSiebenthal, a proposé au CDJY de débattre sur des sujets politiques tels que la présence de vidéosurveillance sur la place de la gare, les votations etc.

C'est une possibilité pour les jeunes de s'exprimer, de débattre et de prendre position sur des sujets de société actuels. Une nouvelle entrée en matière qui ne peut être que bénéfique pour les jeunes qui seront peut-être les conseillers communaux de demain.

Le CDJY a aussi pour but de promouvoir l'art sous toutes ses formes, que ce soit une exposition de photos ou encore un spectacle de danses du monde. Nombreux sont les jeunes qui ont du talent et le but du CDJY est de les aider à avancer et à faire connaître leur travail.

Il est temps pour la ville d'Yverdon-les-Bains d'ouvrir son regard sur l'art, parfois dérangeant des jeunes. L'aspect culturel de la ville est à renouveler, le CDJY souhaite être l'acteur principal de ce changement.



Vous l'aurez compris, cette année le CDJY compte grandir davantage, signe de changements et d'évolution.

Il fait appel à tous les jeunes entre 13 et 25 ans qui habitent, étudient ou travaillent à Yverdon qui souhaitent «faire bouger les choses» et rendre à notre belle cité thermale ce qu'on lui doit!

Prochaines dates du Conseil des jeunes; les jeudis 11 décembre 2008, 15 janvier, 12 février, 12 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin 2009 à 19h, au Check Point (rue des Casernes 4)



Le climat entre nos mains

Aujourd'hui, l'Agenda 21 vous remet le climat entre les mains et vous propose d'agir en tant que simple citoyen-ne.

Grace au site www.leclimatentrenosmains.org qui vient d'être lancé par LaRevueDurable, vous pouvez devenir «un héros ou une héroïne ordinaire» en vous engageant pour un certain nombre d'actions pour le climat.

Remplir les objectifs du protocole de Kyoto (réduire les émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre les changements climatiques) n'est pas uniquement l'affaire des gouvernements. Les individus aussi sont concernés. Ce site a pour but de favoriser l'engagement d'un nombre croissant de citoyens préoccupés par la crise écologique.

www.leclimatentrenosmains.org propose à chacun de ...

1

calculer ses émissions de gaz à effet de serre :

Il vous suffit de créer votre propre compte sur le site internet, de répondre aux questions sur votre mode de vie et de laisser le calculateur calculer pour vous... Votre résultat se présentera sous forme de tonnes équivalent CO₂ et vous pourrez le comparer à la moyenne nationale.



3

profiter d'un véritable guide pour y parvenir (adresses utiles et conseils pratiques) :

On y apprend par exemple que l'action «au moment de changer de véhicule, je choisis le modèle le plus écologique possible» a un niveau de difficulté de 1 sur 3 mais un excellent impact (3 sur 3). Pour les adresses, on trouve par exemple facilement la liste des stations services vendant du gaz naturel en Suisse.



5

peser sur les responsables publics et privés, notamment grâce à des lettres-types :

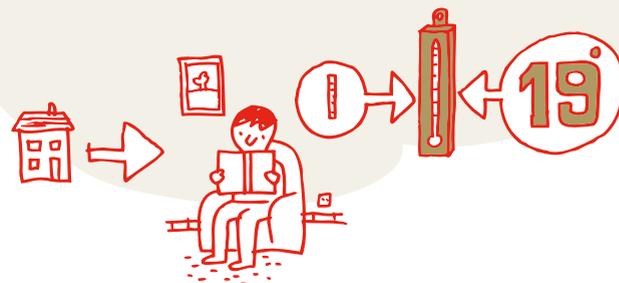
Par exemple, en tant que locataire, vous pouvez télécharger une lettre déjà toute faite à envoyer à votre gérance immobilière pour lui demander d'installer un système de régulation de chauffage (thermostat).

2



s'engager à effectuer des actions efficaces pour les réduire :

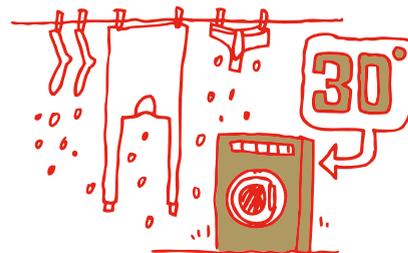
Une fois votre quantité d'émissions de gaz à effet de serre connue, le site vous proposera des actions efficaces et parfois plus faciles qu'on l'imagine pour réduire vos émissions. Par exemple régler le radiateur à 19°C, ou pour le souper, remplacer le bœuf par du poulet.



4

échanger des conseils avec d'autres personnes et se comparer avec ses connaissances :

par exemple, Murielle nous propose de laver le linge à 30°C «ça consomme moins d'énergie et ça préserve les habits (et il ne faut pas croire que c'est moins propre!)». Quant à Benoît, il nous dit qu'on peut se rendre à Barcelone sans prendre l'avion : un train part tous les jours de Genève à 12h44, et arrive sur place à 21h45, juste à temps pour les tapas !



L'objectif de www.leclimatentrenosmains.org est de devenir Kyoto-compatible. Avec le protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 8% par rapport aux émissions de 1990 d'ici 2012. Sur ce site internet, être Kyoto-compatible signifie émettre 8% de gaz à effet de serre en moins que la moyenne suisse par habitant.

Le climat entre nos mains est conçu pour vous accompagner dans l'enthousiasme et la bonne humeur. Il est encourageant car l'objectif visé (être Kyoto-compatible) est réalisable pour chacun de nous. A consulter en urgence !

Pour participer, n'oubliez pas de remplir votre profil et d'indiquer que vous habitez Yverdon-les-Bains. Nous pourrions ainsi savoir combien d'engagés compte notre commune.

L'Agenda 21 encourage vivement tous les habitants-tes de la ville à profiter de ce site pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre.

Bien du plaisir sur www.leclimatentrenosmains.org!

Agenda 21



Politique climatique et énergétique : Production d'énergie à partir des énergies renouvelables

L'essentiel de nos besoins énergétiques sont obtenus à partir de combustible nucléaire et de sources d'énergies fossiles : le gaz, le pétrole, le mazout et le charbon.

Ces agents énergétiques ont deux inconvénients majeurs :

- Leur utilisation génère des déchets qui ont un impact négatif sur notre environnement : gaz à effet de serre, polluants, déchets radioactifs, ...
- ils existent, sur terre, en quantité limitée. Lorsque tous les gisements auront été exploités, il faudra attendre plusieurs millions d'années avant de pouvoir à nouveau disposer de ces ressources énergétiques. A l'échelle humaine, cela signifie que nous ne pourrons plus jamais avoir recours aux énergies fossiles et à l'énergie nucléaire.

Selon l'Office fédéral de l'énergie, et pour autant que notre consommation soit stable, les réserves de pétrole nous permettront de tenir de 40 à 50 ans, celles de gaz 70 ans et celle de charbon 200 ans.

Afin d'éviter une situation de pénurie d'énergie, Yverdon-les-Bains a adopté une politique volontariste et s'engage à ce qu'en 2020, 20% de ses besoins énergétiques (électricité et énergie de chauffage) soient couverts par des énergies renouvelables.

Les énergies renouvelables sont déjà plus ou moins bien valorisées en Suisse. La plus utilisée est l'énergie hydraulique. L'énergie solaire est également de plus en plus populaire, on voit en effet nos toits se parer de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

Le recours à l'énergie éolienne, la géothermie et la biomasse est également de plus en plus fréquent.

Quelques précisions sur la biomasse, ce terme désigne l'ensemble des matériaux d'origine végétale ou animale pouvant être utilisés pour la production d'éco-courant ou de chaleur, ou encore servir de carburant. Parmi ceux-ci, on peut citer le bois, les déchets végétaux, les matériaux organiques issus des stations d'épuration, ou encore les plantes cultivées aux fins de production d'énergie.

Ce que fait la commune

Depuis le 1^{er} janvier 2008, 100% de l'électricité consommée à Yverdon-les-Bains est d'origine hydraulique et cela n'empêche pas les services de la ville de chercher d'autres sources d'énergie renouvelable.

L'énergie solaire: deux installations photovoltaïques et trois installation thermiques sont en fonction.

La biomasse: les gaz de digestion de la station d'épuration (STEP) sont récupérés et brûlés pour produire de la chaleur et de l'électricité. En 2007, plus de 50% des besoins en électricité de la STEP ont été produits ainsi.

Ce que fera la commune

Plusieurs projets sont actuellement à des stades d'études plus ou moins avancés, on peut citer en vrac :

- la récupération de chaleur des eaux à la sortie de la STEP
- le turbinage des eaux à la sortie de la STEP
- la récupération et la distribution de la chaleur produite lors de processus industriels
- la participation au développement d'un parc d'éoliennes proche du col du Mollendruz
- de nouvelles installations photovoltaïques
- de nouvelles installations solaires thermiques
- une meilleure utilisations de la biomasse
- la géothermie profonde

Energie propre!

Le recours aux énergies renouvelables ne doit pas faire oublier que l'énergie la plus propre est celle qui n'a pas été consommée. C'est pourquoi, tout en cherchant à valoriser les énergies renouvelables, il est primordial que chacun utilise l'énergie avec modération.

Délégué à l'Energie

Les Fontainiers

Quel était le rôle du Fontainier ?

Au XIX^e siècle, l'alimentation en eau de la ville était assurée de la façon suivante :

- par des puits disposés à différents endroits de la cité; ces derniers furent abandonnés vers 1880 en raison de la correction des eaux du lac;
- par des sources sur le domaine de Beauregard, abandonnées en 1872 car la teneur en sel de chaux était trop élevée;
- par les sources du Cossaux qui alimentent toujours la ville, et ce depuis 1763.

A partir de 1880, l'alimentation de la ville ne se fait plus que par les sources du Cossaux; toutefois, cette eau alimente UNIQUEMENT les fontaines.

Il ressort des archives de la ville que le Fontainier a une place importante au sein de la commune et elle le devient d'autant plus lors de l'apparition des bassins en pierre.

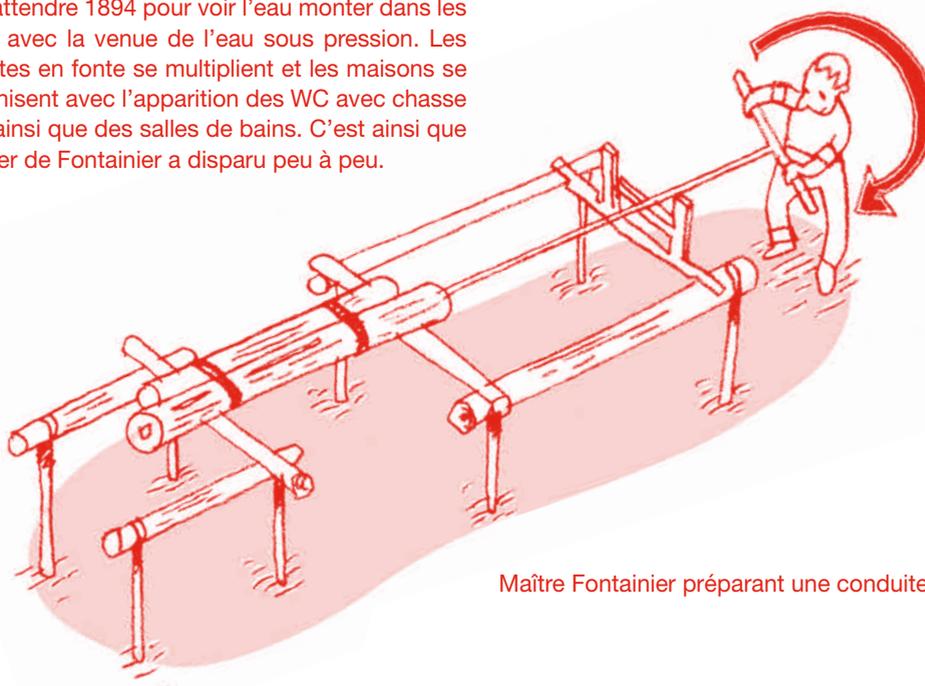
Son travail consistait à assurer l'alimentation en eau potable des différents bassins, à surveiller les sources, ainsi que de construire et de maintenir le réseau. Les tuyaux d'alimentation des fontaines étaient fabriqués en sapin ou en Daille (pin Sylvestre) et les troncs étaient amenés et percés sur place. Cette opération délicate demandait une très grande précision et ne pouvait être effectuée que par les Maîtres Fontainiers, spécialistes dans ce travail.

Les conduites n'étaient pas posées profondément mais demandaient cependant des soins spéciaux. On empierrait le fond puis, au-dessus, on mettait de la mousse. En général, les enfants allaient chercher cette mousse en forêt pour quelques sous. On y déposait ensuite la conduite que l'on recouvrait de terre; ces conduites étaient toutefois souvent bouchées en raison des racines. Le Fontainier avait la tâche difficile de les maintenir en état. Pour les déboucher, il se servait d'une longue tringle en fer dont l'embout ressemblait à un tire-bouchon et, bien sûr, il devait également remplacer les tuyaux pourris.

Il faut attendre 1894 pour voir l'eau monter dans les étages avec la venue de l'eau sous pression. Les conduites en fonte se multiplient et les maisons se modernisent avec l'apparition des WC avec chasse d'eau ainsi que des salles de bains. C'est ainsi que le métier de Fontainier a disparu peu à peu.

Mais depuis 2000, le métier de Fontainier est réapparu; en effet, depuis cette date la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux) enseigne les connaissances nécessaires pour la gestion d'un réseau d'eau ce qui, après examen, permet d'obtenir le brevet fédéral de Fontainier. A ce jour, ce brevet a été délivré à 130 Fontainiers de Suisse romande.

Service des Energies



Maître Fontainier préparant une conduite en bois

Impressum

Conception et réalisation: studio KO
Impression: imprimerie cornaz sa

Editeur responsable:
Commune d'Yverdon-les-Bains
024 423 61 11, www.yverdon-les-bains.ch

Comité de rédaction:
Aude Brenzikofer, Markus Baertschi, Gildo Dall'Aglio, Laurent Exquis, André Gallandat, Catherine Guanzini, Rémy Jaquier, Véronique Jost, Daniel-André Morend

Lotos à La Marive

Lundi à vendredi 20h15

Samedi 20h

Dimanche et jours fériés 14h30 - 20h

décembre 2008	06 samedi	Flore du Jura
	19 vendredi	ACN
	20 samedi	Carabiniers 300m.
	21 dimanche	Mini Golf
	27 samedi	Unihockey Club
	28 dimanche	Hockey Club Yverdon
	30 mardi	Boule Yverdonnoise

janvier 2009	01 jeudi	Rugby Club
	02 vendredi	Tir Militaire
	03 samedi	Aviculture SVA
	04 dimanche	FSG Yverdon-Ancienne
	09 vendredi	Ass. Yverdon-Sport
	10 samedi	Soc. Pêcheurs l'Ecaille
	11 dimanche	FSG Amis-Gymnastes
	16 vendredi	Choeur de Trèfle
	17 samedi	Pistolet-Carabiniers
	18 dimanche	FC Azzurri
	22 jeudi	Procap
	23 vendredi	Badminton Club
	24 samedi	Ecole Fanfare L'Avenir
	29 jeudi	Ass. Sportive Poste Swisscom

février 2009

30 vendredi	La Récréation Société Chorale
31 samedi	Judo Kwai

01 dimanche	USY Union Sportive Yverdonnoise
14 samedi	Abbaye des Armes Réunies
15 dimanche	Bicross Club
20 vendredi	Club Alpin Suisse
21 samedi	La Cécilienne
22 dimanche	Fanfare L'Avenir
26 jeudi	Amis du Hockey
28 samedi	Club Giovanile Culturale Siciliano

mars 2009

01 dimanche	Mission Catholique
08 dimanche	ASSO
15 dimanche	Union Nautique
29 dimanche	Pétanque Yverdonnoise

avril 2009

03 vendredi	Club de Marche
04 samedi	Accordéonistes Accordia
05 dimanche	Accordéonistes L'Aurore
09 jeudi	Guggenmusik La Niougen's
11 samedi	GDH
17 vendredi	Club Sportif des Cheminots
24 vendredi	Soc. Philanthropique Suisse Union
25 samedi	Objectif Vidéo

mai 2009

01 vendredi	ASANOV- Ass. Africains du NV
02 samedi	Ski-Club

Nos forêts

La ville d'Yverdon-les-Bains possède dans son patrimoine environ 450 ha de forêts. Ces bois situés en ville, aux alentours ou plus éloignés comme la « Montagne de la Ville » au dessus de Juriens, ne sont pas seulement des buts appréciés par les promeneurs, mais remplissent également des fonctions importantes d'un point de vue environnemental, comme par exemple la forêt de protection contre les dangers naturels le long de la Côte du Lac. Nos forêts jouissent depuis longtemps d'une gestion rigoureuse par nos équipes des triages forestiers et toutes nos forêts ont été certifiées FSC et Q+ depuis 2004.

Le Service des Travaux et de l'Environnement ne se préoccupe donc pas seulement des forêts, mais choisit aussi des matériaux qui s'inscrivent dans la politique du développement durable suivi par notre commune. Ainsi, le pont de la Roselière reconstruit par notre service durant ces derniers mois, a été assemblé en bois de mélèze, dont la partie lamellée collée a été fournie par une entreprise réputée de la région, et les finitions ont été effectuées par notre service avec du mélèze provenant des forêts communales.

Une autre utilisation du bois de nos forêts est visible avec les caches-containers, récemment installés à certains endroits de la ville. Ces caches-containers ont été réalisés avec du bois de peuplier rétifé pro-

venant de la région et du territoire communal; la rétifcation a été effectuée par une entreprise spécialisée à Avenches. La rétifcation, un procédé qui chauffe le bois à une certaine température permet d'accroître la durabilité du bois. Le bois rétifé, brun foncé à la sortie du four, change par la suite en gris argenté et n'a subit aucun traitement avec des produits chimiques.

Service des Travaux
et de l'Environnement



Souscription de bois de feu

Le Service des Travaux et de l'Environnement vous propose du bois de feu certifié FSC et Q+ issu des forêts communales.

Foyard - hêtre, en bordure des chemins forestiers, bois vert (coupé cet automne). Disponible dès janvier 2009. Ces prix sont valables pendant un mois à partir de la présente parution.



Stère de bois de feu à Fr. 75.-/stère

En longueur de 1 m



Bois de feu long à Fr. 40.-/stère

En longueur d'environ 5 m, commande minimum de 10 stères

A retourner à: Service des Travaux et de l'Environnement,
Rue de l'Ancien Stand 4,
1400 Yverdon-les-Bains.

prénom / nom

adresse

code postal

ville

téléphone

date

signature